



B. RESUME NON TECHNIQUE

CLCT architectes

Courcy - Lamas - Cornu Thenard
69, rue de Rochechouart
75009 PARIS - Tél. : 01 44 63 50 30
agence@clctarchitectes.com
SIRET : 508 760 956 00021

➤ DESCRIPTION DU PROJET

❖ Localisation

Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le ban communal de Wintzenheim (Haut-Rhin).

❖ Choix du site

Le site d'implantation se situe au droit de l'ancienne décharge du Ligibell, en bordure d'infrastructures routières et ne présentant que très peu de potentialités urbaine et environnementale.

❖ Caractéristiques techniques

Les principales caractéristiques du projet et productions attendues sont les suivantes :

- **Surface** en exploitation (délimitée par les clôtures) : **10,9 ha**
- **Puissance** totale de la centrale : **10 MWc**
- Surface de panneaux : 51 020 m²
- Production annuelle : 16090 MWh
- Couverture des besoins en électricité (hors chauffage, sanitaire et cuisson) : 13 400 habitants
- Couverture des besoins en électricité (avec chauffage) : 7300 habitants
- Emission de CO₂ évitées: **2970 tonnes** de dioxyde de carbone par an.

❖ Plan masse

L'installation projetée est la suivante :



Fig. 4. Plan masse de l'installation projetée

Elle consiste principalement en l'installation d'environ 25 000 modules et équipements liés (portail, pistes internes, locaux techniques, défense incendie...). Les structures seront fixées sur des lests bétons afin d'éviter tout impact sur le sol et le confinement lié à l'ancienne décharge.

La construction de la centrale solaire est prévue pour fin 2021. La mise en service est prévue pour début 2022.

La durée moyenne estimée du chantier est d'environ 6 mois.

❖ **Projet connexe**

Un projet connexe de parc photovoltaïque est en cours d'étude sur la zone périphérique du site, également liée à l'ancienne décharge.

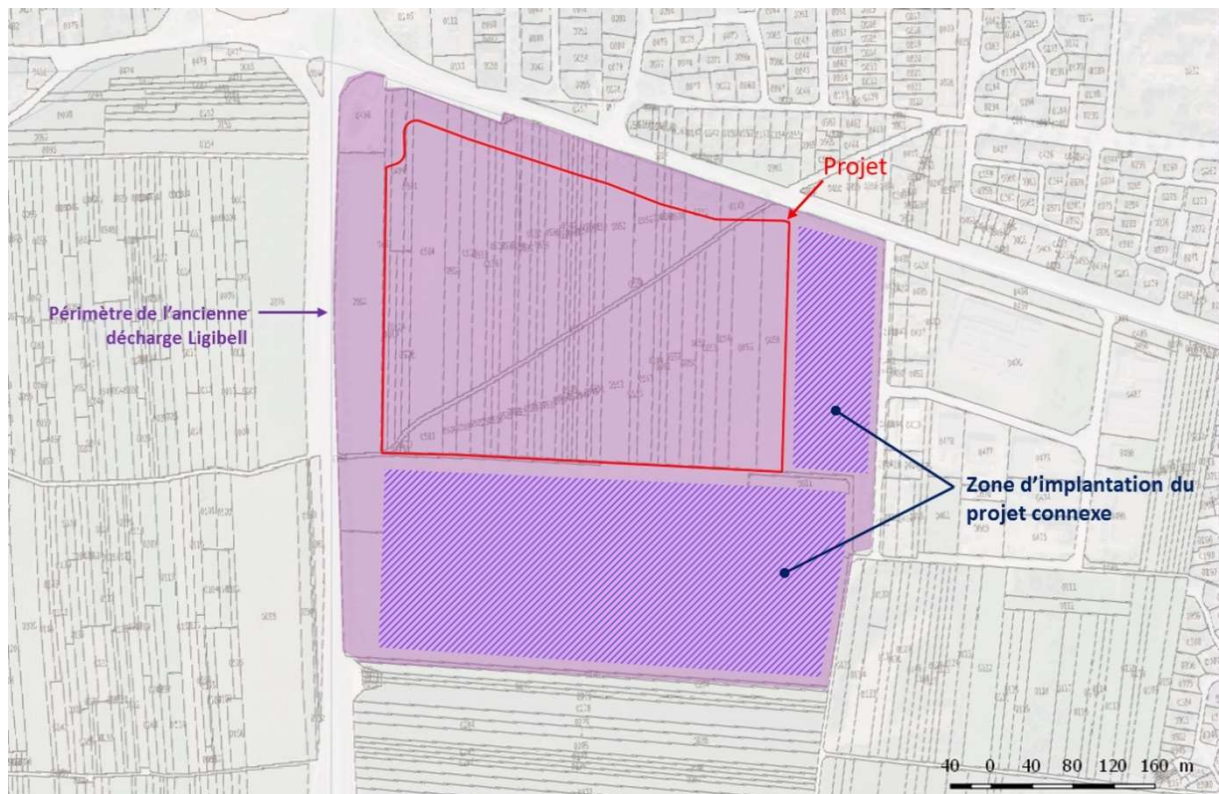


Fig. 5. Périmètres de l'ancienne décharge, du projet et du projet connexe

➤ **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

❖ **Milieu physique**

Le site d'étude est situé au débouché de la vallée de Munster, dans la Plaine d'Alsace, sur une formation géologique alluviale et caillouteuse. La nappe phréatique y est relativement profonde. Le cours d'eau le plus proche est constitué par le ruisseau du Logelbach passant à 320 m environ au Nord du site.

Le sous-sol du site est contaminé de par la présence de l'ancienne décharge du Ligibell aujourd'hui recouverte, source de pollution et d'émanation gazeuse.

Le site fait ainsi l'objet d'un suivi de la qualité des eaux et d'un dégazage par réseau aérien, suivi par le Syndicat Intercommunal du Traitement des Déchets de Colmar (SITDCE).

❖ **Milieu naturel**

Le site n'est pas situé sur un périmètre d'inventaire ou de protection particulier. La commune de Wintzenheim fait toutefois partie du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges.

Le fonctionnement écologique du site est faible de par le cloisonnement existant liés aux infrastructures routières alentour. La zone d'étude est en majeure partie occupée par un habitat prairial plutôt sec.

Les enjeux vis-à-vis de la flore sont à ce stade considérés comme nuls. En termes faunistiques, le merlon végétal alentour constitue un enjeu fort, tandis que le milieu prairial peut être considéré comme enjeu moyen, présentant un intérêt en termes de potentialité d'accueil pour certains groupes d'espèces (espèces communes surtout).

Le contexte du site n'est pas favorable à la présence d'une zone humide.

❖ Milieu humain

Le site n'est pas situé dans un périmètre particulier lié au patrimoine historique.

Le contexte paysager est sous l'influence de l'agglomération Colmarienne et ses infrastructures (routières, réseau électrique).

Du fait du merlon périphérique végétalisé, la zone d'implantation est majoritairement cachée depuis ses alentours. Le site est seulement visible depuis les hauteurs Vosgiennes à 3km environ à l'Ouest.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) classe la zone d'étude en zone agricole « Aa », compatible avec une installation d'intérêt collectif. Le PLU est en cours de révision et permettra de préciser la vocation photovoltaïque de la zone d'implantation.

Le projet est situé en dehors de la zone tampon de l'aérodrome de Colmar-Houssen relative au risque de gêne visuelle.

❖ Synthèse des enjeux

La carte ci-dessous récapitule les enjeux du site ;

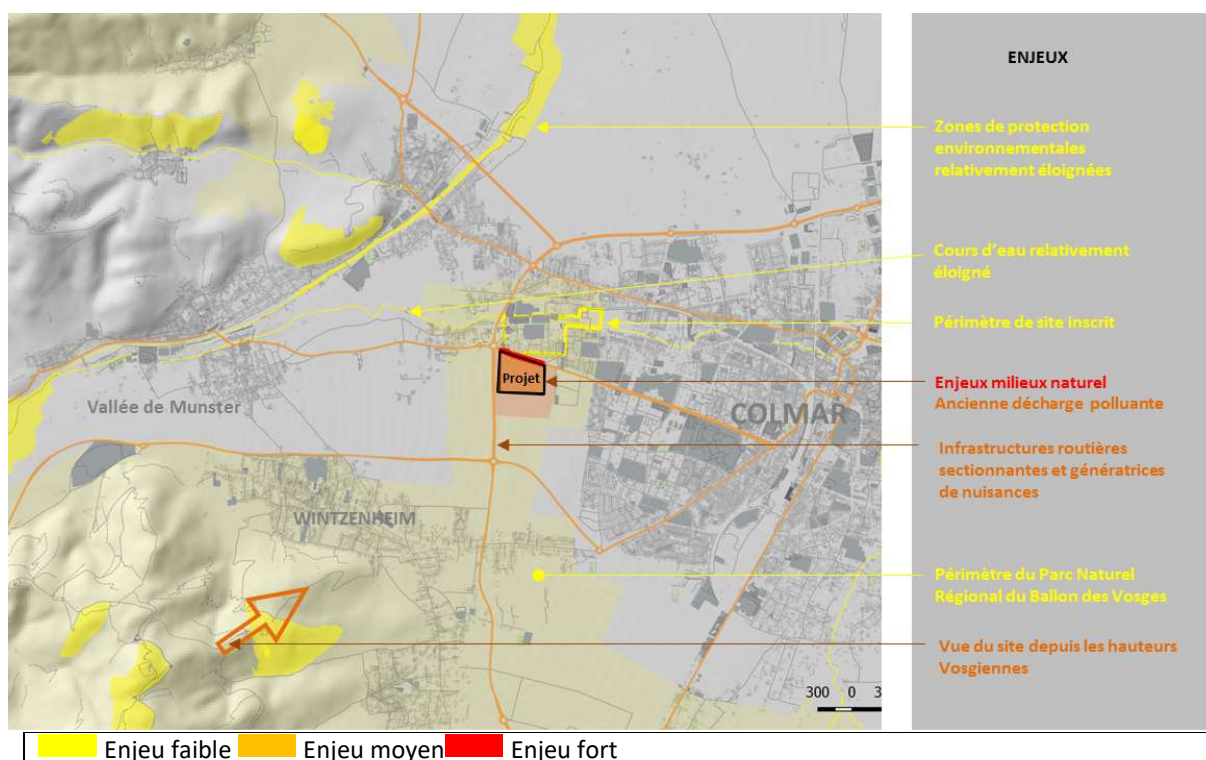


Fig. 6. Synthèse des enjeux de l'état initial

➤ INCIDENCES DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

❖ Milieu physique

Le projet s'inscrit dans les objectifs de réduction de l'effet de serre européens et nationaux. Les émissions de CO₂ évitées représentent ainsi 2970 tonnes de dioxyde de carbone par an.

Le projet n'aura pas d'incidence notable sur le relief, la topographie ou la ressource en eau.

La mise en place de mesures de protection en concertation avec le SITDCE permettra d'éviter tout impact sur le confinement existant de l'ancienne décharge, et les réseaux de dégazage et de suivi.

❖ Milieu naturel

Le projet n'aura pas d'incidence sur le réseau NATURA2000 du fait d'absence de lien géographique ou fonctionnel.

Il s'inscrit dans l'objectif de développement des énergies renouvelables du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges.

Le projet évite les zones à enjeu fort en termes faunistique et propose des mesures de réduction pour la zone à enjeu moyen. L'incidence résiduelle du projet porte sur la perte d'habitat prairial relictuel.

❖ Milieu humain

Le projet ne sera pas visible depuis la périphérie directe du site. Les incidences sur le voisinage seront réduites par des mesures adaptées en phase chantier. La phase d'exploitation ne générera pas de nuisances particulières.

Le projet de défense incendie consistera en la réalisation d'une réserve incendie de 120 m³ et des accès adaptés. Ce projet a fait l'objet d'une validation par le SDIS.

❖ Incidence résiduelle du projet sur l'environnement

Après prise en compte des mesures d'évitement et de réduction en phase chantier et en phase définitive, le projet présente des incidences résiduelles faibles vis-à-vis de la valeur écologique du site, de par la perte d'une partie de l'habitat ayant recolonisé le site de l'ancienne décharge.

Cette perte est toutefois à mettre en perspective avec les possibilités de recolonisation végétale à moyen termes et le caractère très dégradé du site.